



Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris

2012

Rapport d'activité

Présenté par Mireille LE ROUX

Directrice de la Caisse de retraites

des personnels de l'Opéra national de Paris

Sommaire

INTRODUCTION

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

LA GESTION DU REGIME SPECIAL

- 1) La gestion technique et financière du régime
- 2) La gestion administrative de la Caisse de retraites
- 3) La présentation du résultat du bilan
- 4) Les informations annexes

1) – GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

11. LES CHARGES

111. LES PENSIONS

- 111-1. La revalorisation des pensions
- 111-2. Les taux d'augmentation annuels
- 111-3. L'évolution du taux des dépenses de pensions
- 111-4. Les dépenses de pensions par catégorie

112. L'ACTION SOCIALE (barème 2012)

12. LES RESSOURCES

121. LES COTISATIONS

- 121-1. Le taux des cotisations
- 121-2. L'assiette des cotisations
- 121-3. Le montant des cotisations

122. LES DROITS SUR LES PLACES

123. LES REMBOURSEMENTS DES ALLOCATIONS NON CONTRIBUTIVES

124. LA SUBVENTION DE L'ETAT

125. LES PRODUITS FINANCIERS

126. LA STRUCTURE FINANCIERE

127. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU REGIME

- 127-1. Les effectifs de pensionnés au 31 décembre 2012
- 127-2. Les effectifs de cotisants au 31 décembre 2012
- 127-3. Le rapport démographique du régime

13. LES PRECOMPTE SUR PENSIONS

131. LES TAUX

- 131-1. La cotisation d'assurance maladie pour les pensionnés résidant à l'étranger
- 131-2. La contribution sociale généralisée (CSG) depuis 1991

131-3. La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) depuis 1996

132. LES MONTANTS

132-1. Les montants des prélèvements sur les retraites.

132-2. La répartition des pensionnés par catégorie de précomptes

2)- LA GESTION ADMINISTRATIVE

21. LES DEPENSES DE GESTION

211. LES DEPENSES DE PERSONNEL

212. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

213 LES AUTRES DEPENSES DE GESTION

22. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

23. LES DEPENSES LIEES AU SYSTEME D'INFORMATION

3) – LA PRESENTATION DU BILAN

31. LE BILAN

32. LE DETAIL DES RESERVES

4) – LES INFORMATIONS ANNEXES

41. LA COMPOSITION DES INSTANCES DELIBERANTES

411. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

412. LA COMMISSION D'INVALIDITE

413. LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

414. LA COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

42 .LES BAREMES DE L'ACTION SOCIALE

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 47 du décret n° 68-382 du 5 avril 1968 modifié, j'ai l'honneur de vous présenter, pour l'exercice 2012, le rapport d'activité de la Caisse de retraites.

L'année 2012 a vu la publication du décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension.

Ce texte assouplit des conditions de départ en retraite des personnes entrées très jeunes dans la vie active et justifiant d'une longue carrière professionnelle.

Pour ce faire :

- il élargit le champ des bénéficiaires potentiels en relevant l'âge de début d'activité professionnelle de 17 à 20 ans
- il impose comme durée de cotisation celle de la génération de l'assuré et non une durée supérieure,
- il permet de retenir dans la durée exigée deux types de périodes assimilées, le chômage et la maternité, qui, bien que ne donnant pas lieu à cotisations, ouvrent chacun droit chacune à deux trimestres considérés comme « cotisés ».

Le financement de cette mesure sera assuré par un relèvement progressif, sur cinq ans, des cotisations vieillesse à raison de 0,1 point par palier soit 0,05 point au titre des cotisations salariales et autant pour celles à la charge des employeurs.

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Le Conseil d'administration a tenu deux séances les 22 juin et 14 décembre 2012, au cours desquelles a été, d'une part, approuvé le compte de résultat de l'exercice 2011, sur avis favorable du commissaire aux comptes, et, d'autre part, voté le budget de l'exercice 2013.

La commission d'invalidité s'est réunie quatre fois ; les 10 mai, 25 juillet, 25 octobre et 13 décembre 2012. Au total huit dossiers ont été examinés et six pensions de retraite pour incapacité ont été accordées. En revanche deux ont été refusées.

Le développement de la politique d'échanges de la Caisse avec les autres organismes s'est poursuivi au regard :

- du droit à l'information des assurés avec le GIP info-retraite
- de l'action sociale dans le cadre d'une recherche de partenariat avec la CNAV pour la mise en œuvre de l'ARDH (aide au retour d'hospitalisation).
- de la numérisation des archives avec la CDC
- de la mise en œuvre du RIS-e (relevé individuel de situation électronique) avec la signature d'une convention de partenariat avec la caisse de prévoyance et de retraite des personnels de la SCNF (CPRPSNCF).

En gestion courante, la Caisse de retraites a procédé à :

- **189** affiliations au lieu de 210 en 2011,
- **70** liquidations de pensions comme en 2011,
- **26** validations rétroactives de services au lieu de 28 en 2011.

Par ailleurs, la Caisse de retraites a participé et organisé diverses réunions portant sur:

- l'informatique : les différentes instances du GIP-info retraite, la CPRPSNCF
- les relations entre organismes : le Club des régimes spéciaux
- la gestion de la Caisse : les directions de la sécurité sociale et du budget
- l'action sociale ; la CNAV, les délégués des personnels et des retraités, le Président et des membres de l'association des retraités et l'assistante sociale commune à l'Opéra et à la Caisse
- la numérisation des archives : CDC

Dans le cadre de ses relations avec ses assurés actifs ou retraités, la Caisse a enregistré plus de **1 749** courriers à l'arrivée et **1 667** au départ. De plus, il a été procédé à l'envoi de plus de **3 400** courriers groupés et à environ **20 500** paiements par virements informatiques.

La Caisse de retraites, comme les autres années, a effectué de nombreuses reconstitutions de services en vue de validations rétroactives.

En outre, elle a poursuivi sa politique d'entretiens personnalisés pour permettre aux assurés d'avoir des évaluations de retraites selon leurs hypothèses d'âges de départ.

Enfin, la Caisse a fait réaliser un certain nombre de travaux destinés à :

- optimiser l'espace de rangement (pose d'étagères dans un local aveugle, réalisation d'un meuble de rangement sur mesures),
- permettre la tenue de réunions (aménagement d'une pièce)
- rendre ce lieu aussi accueillant que possible (pose de parquet, dégagement des espaces, modernisation du mobilier)

LA GESTION DU REGIME SPECIAL

1) La gestion technique et financière du régime

Les charges :

Elles ont progressé de **+ 2,88%** passant de 23 588 711 € en 2011 à **24 267 710 €** en 2012.

Ces charges se décomposent de la manière suivante :

- **96,62%** pour les dépenses de pensions qui de 22 886 252 € en 2011 se sont élevées à **23 447 532 €** en 2012.
- **0,51%** pour les dépenses d'action sociale qui, en 2012, ont affiché une baisse de **- 4,92 %** passant de 130 562 € à **124 136 €**.

Les recettes :

Elles ont progressé de **4,28%** passant de 24 312 564 € en 2011 à **25 352 140 €** en 2012.

Ces recettes sont constituées par :

- **13 374 124 €** de subvention de l'Etat en progression de **+ 5,26 %**. Et représentant **52,75 %** de la totalité des recettes
- **11 111 077 €** de cotisations soit **+ 2,61%** de plus qu'en 2011.
- **840 617 €** de droits sur les places soit une augmentation de **+ 15,81%**. Cette augmentation résulte notamment de l'application aux recettes de billetterie de l'Opéra du dernier taux fixé par l'arrêté du 28 novembre 2005.
- **14 482 €** de produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement soit une diminution de **- 65,08 %**, qui s'explique principalement par une diminution de la trésorerie de la Caisse de retraites, impactée par la baisse des taux d'intérêt des SICAV sur toute l'année 2012.

En dépit de la progression de **3,20%** des recettes propres, l'autofinancement du régime présente une très légère baisse puisqu'il passe de 47,74 % en 2011 à **47,25 %** en 2012.

2) La gestion administrative du régime

En très légère progression, les dépenses de gestion s'élèvent à **693 488 €**, représentant **2,86 %** des dépenses totales contre 2,40 % en 2011.

Les dépenses d'investissement ont concerné, outre des matériels informatiques et le développement de nouveaux programmes, des travaux de rénovation de la Caisse et l'achat de mobilier de bureau.

3) La présentation du résultat du bilan

Si 2008 et 2009 furent des exercices déficitaires, 2012 est le troisième exercice à dégager un excédent dont le montant s'élève à **1 084 430,19 €**.

A la clôture de l'exercice 2012, la réserve technique affiche **6 103 121,27 €**.

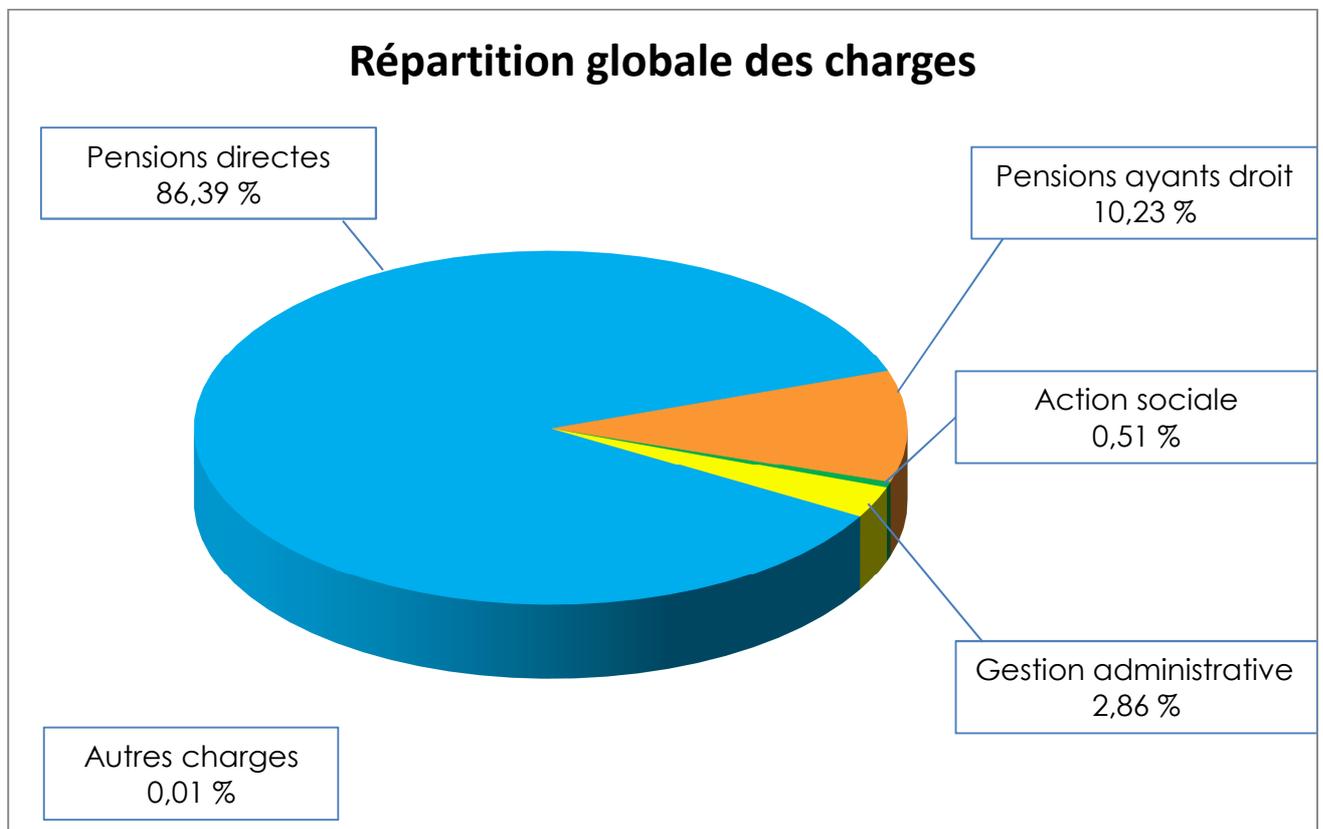
La Caisse de retraites reste néanmoins très vigilante quant au maintien d'un niveau de trésorerie suffisant pour assurer le paiement de l'équivalent minimum de deux échéances de pensions.

1 – GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

Taux d'exécution du budget 2012 :

- dépenses de gestion : **98,45 %**.
- recettes : **102,25 %**.

11 - LES CHARGES



LES CHARGES

	2011	2012	évolution %	structure	
				2011	2012
GESTION TECHNIQUE					
Pensions	22 886 252,05	23 447 531,90	2,45	97,02	96,62
<i>Droits propres</i>	20 474 913,12	20 965 347,82			
<i>Droits dérivés</i>	2 411 338,93	2 482 184,08			
Action sociale	130 561,69	124 136,03	-4,92	0,56	0,51
Contribution de gestion courante GIP et CNTDF	4 230,00	1 336,00	-68,42	0,02	0,01
Participation des régimes de sécurité sociale à la CNSA	937,00	953,00	1,71		
Charges exceptionnelles	1 333,40	264,76	-80,14		
TOTAL GESTION TECHNIQUE	23 023 314,14	23 574 221,69	2,39	97,60	97,14
GESTION ADMINISTRATIVE					
Gestion courante hors informatique	178 055,46	182 274,56	2,37	0,76	0,75
Gestion liée au développement de l'informatique	47 264,57	96 482,74	104,13	0,20	0,40
Charges de personnel	340 077,27	414 731,05	21,95	1,44	1,71
Total GESTION ADMINISTRATIVE	565 397,30	693 488,35	22,66	2,40	2,86
TOTAL DES DEPENSES	23 588 711,44	24 267 710,04	2,88	100,00	100,00

111- LES PENSIONS

En 2012, elles représentent 96,62 % de la totalité des dépenses.

Ce taux est stabilisé autour de 97 % depuis plusieurs années.

Le poids respectif des divers facteurs de dépenses de pensions est le suivant :

111-1 Revalorisation des pensions

Rappel des modalités de revalorisation mises en place depuis 2009, conformément aux dispositions de l'article L.161-23-1 du code de la sécurité sociale :

Le coefficient annuel de revalorisation des pensions de vieillesse est fixé au 1er avril de chaque année, conformément à l'évolution prévisionnelle en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac prévue pour l'année considérée.

Si l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année considérée est différente de celle qui avait été initialement prévue, il est procédé à un ajustement du coefficient fixé au 1er avril de l'année suivante, égal à la différence entre cette évolution et celle initialement prévue.

En 2012, ce coefficient a été de **2,10 %**.

111-2 Taux d'augmentation annuels

En matière de revalorisations, deux taux annuels sont significatifs :

- d'une part, un taux qui cumule les augmentations. Celui-ci représente la majoration globale obtenue au 31 décembre de chaque année. Il mesure l'augmentation "en niveau" du montant des pensions,
- d'autre part, un taux qui représente le coût effectif des augmentations. Il enregistre les augmentations dont les effets successifs portent sur un nombre de mois de plus en plus réduit. Il mesure ainsi l'augmentation "en masse" du montant des pensions.

Ce taux a évolué comme suit :

Années	En niveau exprimé en %	En masse exprimé en %
1980	11,51	6,54
1990	3,28	1,79
2000	0,50	0,01
2001	1,20	0,45
2002	1,30	0,56
2003	0,00	0,00
2004	0,50	0,50
2005	1,81	0,84
2006	0,77	0,30
2007	0,80	0,73
2008	0,80	0,49
2009	0,40	0,30
2010	0,90	0,68
2011	2,10	1,58
2012	2,10	1,58

111-3 Augmentation du taux des dépenses de pensions

De **2.45 %**, cette augmentation correspond :

- au taux de revalorisation fixé en application de l'article L.161-23-1 du Code de la sécurité sociale.

effet report 2011	0,525 %
taux d'augmentation en masse 2012	1,575 %
	<hr/>
Total	2,100 %

- à une augmentation de 0.35 % qui résulte de l'augmentation de l'effectif moyen des retraités et de la moyenne unitaire générale des pensions.

111-4 Les dépenses de pensions par catégorie en 2011 et 2012

	Montants annuels		% 12/11	Effectif moyen		% 12/11	Moyennes unitaires annuelles		% 12/11
	2011	2012		2011	2012		2011	2012	
Droits directs									
Avantage principal	20 069 817	20 543 849	2,36	1 370	1 371	0,07	14 650	14 985	2,29
Ancienneté	15 053 405	14 899 064	-1,03	770	742	-3,64	19 550	20 080	2,71
Ancienneté 11bis	968 189	951 900	-1,68	299	288	-3,68	3 238	3 305	2,07
Ancienneté nouvelle réglementation	1 956 433	2 540 164	29,84	135	176	30,37	14 492	14 433	-0,40
Invalidité + de 60 ans	999 944	967 194	-3,28	74	69	-6,76	13 513	14 017	3,73
Invalidité	1 091 674	1 185 317	8,58	91	95	4,40	11 996	12 477	4,01
Coordination	172	210	22,09	1	1		172	210	22,09
Majoration pour enfants	405 096	421 499	4,05						
Total	20 474 913	20 965 348	2,40	1 370	1 371	0,07	14 945	15 292	2,32
Droits dérivés									
Avantage principal	2 367 599	2 445 002	3,27	344	341	-0,87	6 883	7 170	4,17
Réversion	2 349 878	2 419 458	2,96	333	332	-0,30	7 057	7 288	3,27
Orphelins	17 721	25 544	44,15	11	9	-18,08	1 611	2 838	76,16
Majorations pour enfants	43 740	37 182	-4,99						
Total	2 411 339	2 482 184	2,94	344	341	-0,87	7 010	7 279	3,84
TOTAL	22 886 252	23 447 532	2,45						
Effectif moyen				1 714		-0,12			
Moyenne unitaire générale							13 353	13 696	2,57

En 2012, les montants mensuels minimum et maximum de pensions d'ancienneté ont été respectivement de 13,45 € à 5 245,84 €.

Les caractéristiques des catégories d'emplois et les salaires correspondants servant de base au calcul des pensions ainsi que la durée de services sont, toutefois, des éléments variables.

Aussi, les moyennes des pensions peuvent être assez différentes d'une année à l'autre, selon le nombre de pensionnés par classe d'âge et par catégorie professionnelle.

a) Les pensions nouvelles

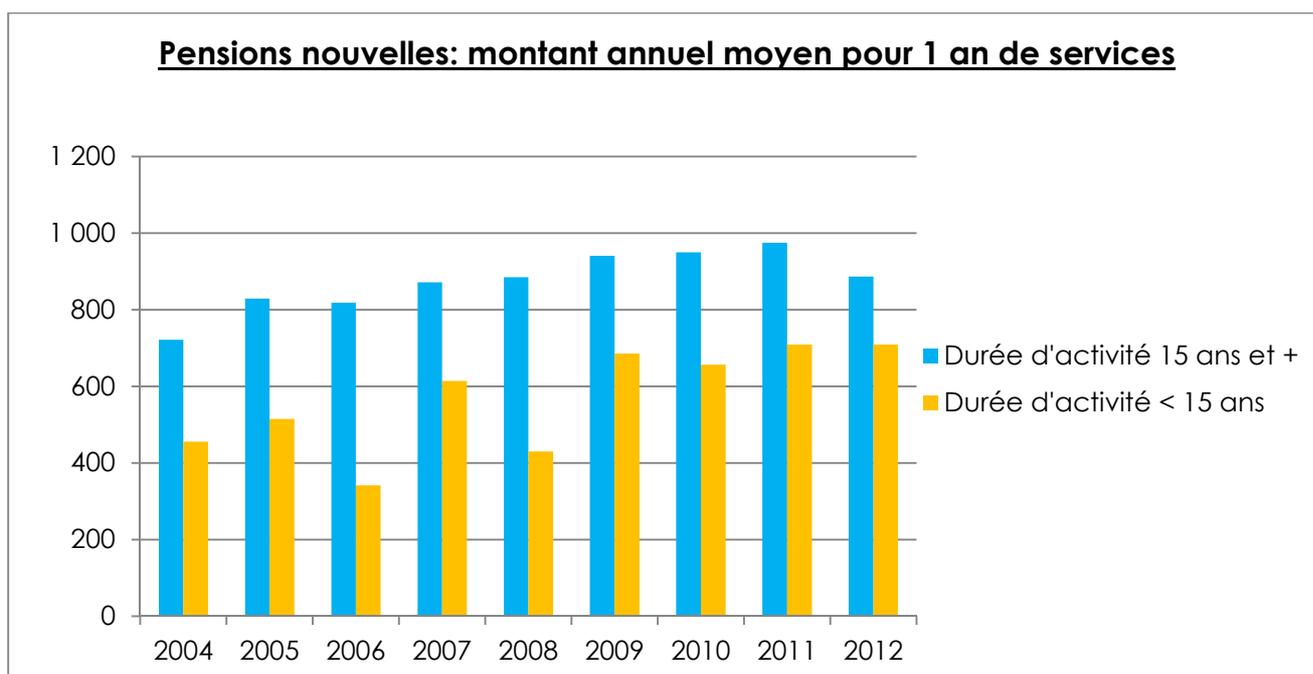
La moyenne unitaire des pensions nouvelles s'établit en fonction :

- de la durée des services validés,
- de l'assiette des salaires servant au calcul de la pension.

Le tableau suivant retrace l'évolution des pensions liquidées au titre de l'ancienneté.

Années	Durée d'activité ≥ 15 ans		Durée d'activité < 15 ans	
	Durée moyenne d'activité en année	Montant annuel des pensions	Durée moyenne d'activité en année	Montant annuel des pensions
2004	28,2	20 363	6,8	3 091
2005	26,3	21 775	4,5	2 335
2006	27,9	22 791	5,4	1 858
2007	26,3	22 945	5,7	3 504
2008	27,6	24 412	6,8	2 936
2009	25,3	23 800	5,8	3 969
2010	27,1	25 736	6,4	4 213
2011	24,9	24 295	5,7	4 033
2012	23,0	20 413	6,4	4 510

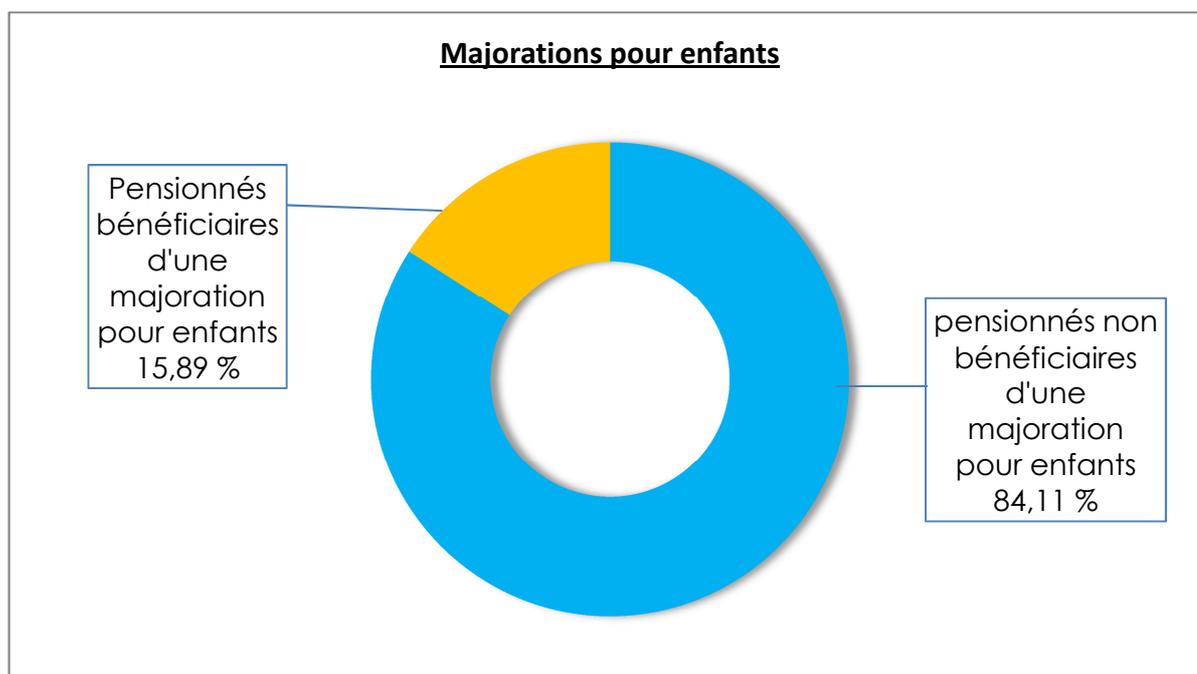
Le graphique ci-dessous présente la moyenne des pensions par année de service.



b) Les majorations pour enfants

Les assurés qui ont eu la charge d'au moins trois enfants pendant neuf ans minimum avant leur seizième anniversaire, ou l'âge de 21 ans pour les étudiants, bénéficient d'une majoration de pension de 10 %.

Une majoration supplémentaire de 5 % est accordée pour chaque enfant au-delà du troisième.



112 - L'ACTION SOCIALE

La Caisse de retraites, dans le cadre du crédit limitatif d'action sociale fixé à 140 000,00 € en 2012, peut allouer des aides :

- en priorité : aux pensionnés,
- ponctuellement : aux actifs cotisants,
- par dérogation : aux personnes ne relevant d'aucune des deux catégories précitées mais qui ne peuvent prétendre à une aide au titre d'un autre régime.

L'action sociale est exclusivement formée d'aides individuelles accordées sous condition de ressources, à l'exception des dons aux centenaires.

Trois types d'allocations sont prévus dans le règlement intérieur de la Caisse en fonction de leur objectif :

1) **les aides concourant au maintien à domicile** : participation aux frais :

- d'aide-ménagère,
- de garde à domicile,
- d'amélioration de l'habitat,
- de chauffage,
- d'abonnement de télé – assistance

Les aides ménagères qui constituaient, jusqu'à présent, le poste principal, sont désormais devancées par les aides au chauffage.

Le montant annuel moyen des aides ménagères s'est élevé à **1 527 €**.

2) **les aides aux conjoints survivants et à leurs orphelins,**

Les aides aux conjoints ayant des enfants à charge sont dégressives et versées pendant trois ans.

Les aides aux orphelins sont versées jusqu'à 21 ans.

L'allocation obsèques est versée au conjoint survivant ou à la personne ayant assumé les frais d'obsèques.

3) **les aides diverses versées en cas de situation difficile :**

- maladie,
- déménagement,
- divorce,
- précarité financière, surendettement.....
- cas sociaux.

4) **les gratifications :**

- pour noces d'or et de diamant sous condition de ressources,
- aux centenaires sans aucune condition.

Le taux d'exécution du budget d'action sociale est de **88,67%** soit **124 136,03 €**. Le taux de 2011 était de 96,71 %.

EVOLUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'AIDES

Catégories d'aides	2010		2011		2012		
	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre	% dépenses
allocation périodique veuves avec orphelins	6 148	2	11 348	3	8098	4	6.55
aide exceptionnelle	38 883	67	45 331	78	38 537	66	31.16
allocation obsèques	7 800	12	7 150	11	10 400	16	8.41
aide-ménagère	19 872	14	23 843	16	24 430	16	19.76
orphelins : scolarité	3 300	6	3 700	7	3 200	6	2.59
orphelins : vacances	500	1	-	-	519	2	0.42
télé - assistance	590	2	750	3	418	1	0.34
amélioration à l'habitat	-	-	2 000	1	-	-	-
allocation chauffage	34 310	73	34 780	74	35 580	76	28.77
gratifications (noces d'or, diamant, centenaires)	900	6	1 200	4	1 800	8	1,45
SOUS/TOTAL	112 303	183	130 102	197	122 982	195	99,45
chocolats	460	40	480	40	674	38	0,55
TOTAL	112 763	223	130 582	237	123 656	233	100

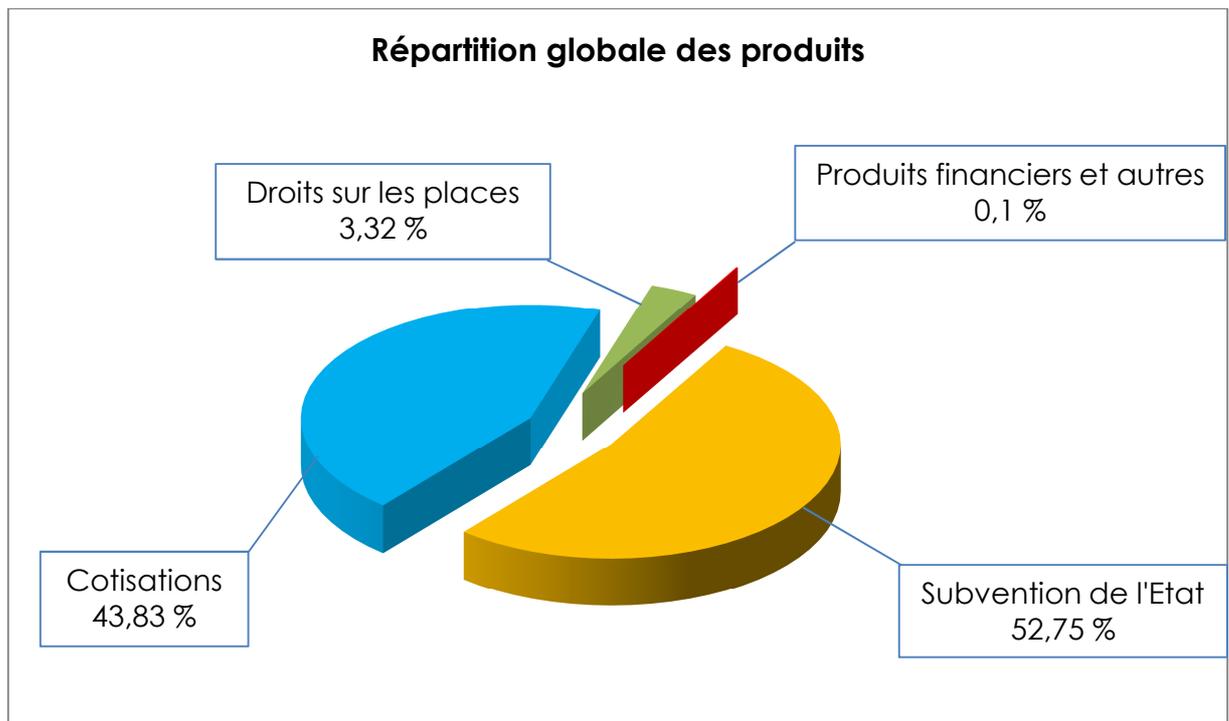
Contrairement au bilan qui tient compte des prestations payées au titre de 2012 et celles restant dues au titre de 2011, le tableau ci-dessus ne mentionne que les prestations accordées et payées en 2012.

Ceci explique l'écart entre les 124 136,03 € figurant dans le tableau des charges et les 123 656 € inscrits au tableau ci-dessus.

12 -LES RESSOURCES

Les ressources du régime sont assurées par trois types de financements :

- les cotisations salariales et patronales,
- la subvention de l'Etat,
- les droits sur places et les produits financiers qui restent marginaux.



LES RESSOURCES

	2011	2012	évolution %	structure	
				2011	2012
Cotisations salariales	5 099 092,75	5 228 937,55	2,55	20,97	20,62
Cotisations employeur	5 720 802,91	5 860 289,23	2,44	23,53	23,12
Reversement de cotisations	8 615,95	21 849,73	153,60	0,04	0,09
TOTAL DES COTISATIONS	10 828 511,61	11 111 076,51	2,61	44,54	43,83
Remboursement FSV	10 359,78	10 928,22	5,49	0,04	0,04
Remboursement FSI					
Droits sur les places	725 841,91	840 616,76	15,81	2,99	3,32
Frais de gestion FSV	517,99	546,41	5,49		
Frais de gestion FSI					
Divers produits techniques					
Produits nets sur cessions de VMP	41 476,50	14 482,42	-65,08	0,17	0,06
Produits exceptionnels	156,39	365,91	133,97		
TOTAL DES RECETTES PROPRES	11 606 864,18	11 978 016,23	3,20	47,74	47,25
Subvention de l'Etat	12 705 700,00	13 374 124,00	5,26	52,26	52,75
TOTAL DES RECETTES	24 312 564,18	25 352 140,23	4,28	100,00	100,00

121- LES COTISATIONS

Le montant des cotisations est déterminé par :

- un taux,
- une assiette qui dépend de la masse salariale correspondant aux effectifs et aux salaires.

121-1 Taux des cotisations

Depuis le 1^{er} février 1991, le taux des cotisations demeure inchangé à savoir :

Part salarié	Part employeur	Total
7,85 %	8,80 %	16,65 %

121-2 Assiette des cotisations

	2011	2012	Evolution en %
Opéra national de Paris	62 298 324,87	64 191 412,10	3,04
Opéra-Comique	211 727,50	198 371,99	-6,31
Total	62 510 052,37	64 389 784,09	1,03

121-3 Montant des cotisations

	2011	2012	Evolution en %
Cotisations courantes	10 402 728,32	10 714 070,01	2,99
Cotisations de validation, régularisations et transferts	417 167,34	375 156,77	-10,07
Reversement de cotisations article 58	8 615,95	21 849,73	153,60
Total	10 828 511,61	11 111 076,51	2,61

En 2012, l'ensemble des cotisations a progressé de **2,61 %**.

Rapportées au montant des pensions, elles en ont financé **47,39 %** en 2012 contre 47,31 % en 2011.

122 - LES DROITS SUR LES PLACES

Cette recette correspond à la perception d'un droit sur les places occupées à l'Opéra national de Paris (Garnier et Bastille). Depuis l'arrêté du 28 novembre 2005, le montant est établi selon un pourcentage des recettes de billetterie.

L'évolution de cette recette a été la suivante :

Années	Montant	Evolution en %
2005	28 021,95	+ 52,49
2006	42 583,70	+ 51,97
2007	60 351,42	+ 41,72
2008	124 591,98	+ 106,44
2009	238 846,56	+ 91,70
2010	477 554,76	+ 99,94
2011	725 841,91	+ 51,99
2012	840 616 ,76	+ 15,81

123 - REMBOURSEMENTS DES ALLOCATIONS NON CONTRIBUTIVES

Il s'agit du remboursement, par le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), des allocations versées par la Caisse de retraites, au cours de l'exercice précédent, aux pensionnés qui en ont obtenu le bénéfice. Depuis 2004, seuls deux pensionnés sont allocataires.

Depuis 2010, la Caisse de retraites n'a aucun bénéficiaire de Fonds de solidarité d'invalidité (FSI).

	2011	2012	Evolution en %
Allocations FSV	10 359,78	10 928,22	+ 5,49
Frais de gestion et régularisation	517,99	546,41	
Total	10 877,77	11 474,63	+ 5,49

124 - LA SUBVENTION DE L'ETAT

Le montant de la subvention de l'Etat varie selon les besoins du régime, l'état de sa trésorerie, et, le cas échéant, les mises en réserve décidées par le Parlement.

Après une baisse de 5,57% en 2011, la dotation a augmenté de **5,26 %** en 2012.

Années	Montant	Evolution en %
2001	10 695 975,00	-
2002	8 230 303,00	- 23,05
2003	11 313 832,00	+ 37,47
2004	11 138 397,00	- 1,55
2005	7 918 386,00	- 28,91
2006	10 747 037,00	+ 35,72
2007	8 710 764,00	- 18,95
2008	10 336 032,00	+ 18,66
2009	11 785 000,00	+ 14,02
2010	13 455 699,00	+ 14,18
2011	12 705 700,00	- 5,57
2012	13 374 124,00	+ 5,26

Calendrier et montant des versements de la subvention accordée par l'Etat :

2011		2012	
Dates des crédits	Montants	Dates des crédits	Montants
04.02.2011	3 342 320,00	01.02.2012	3 343 531,00
11.04.2011	3 342 320,00	19.04.2012	3 343 531,00
27.06.2011	3 342 320,00	13.06.2012	3 343 531,00
11.08.2011	86 421,00	25.10.2012	3 343 531,00
17.11.2011	2 342 319,00		
16.12.2011	250 000,00		

125 - LES PRODUITS FINANCIERS

Depuis 1997, les disponibilités de la Caisse de retraites sont placées en SICAV monétaires (FONSICAV).

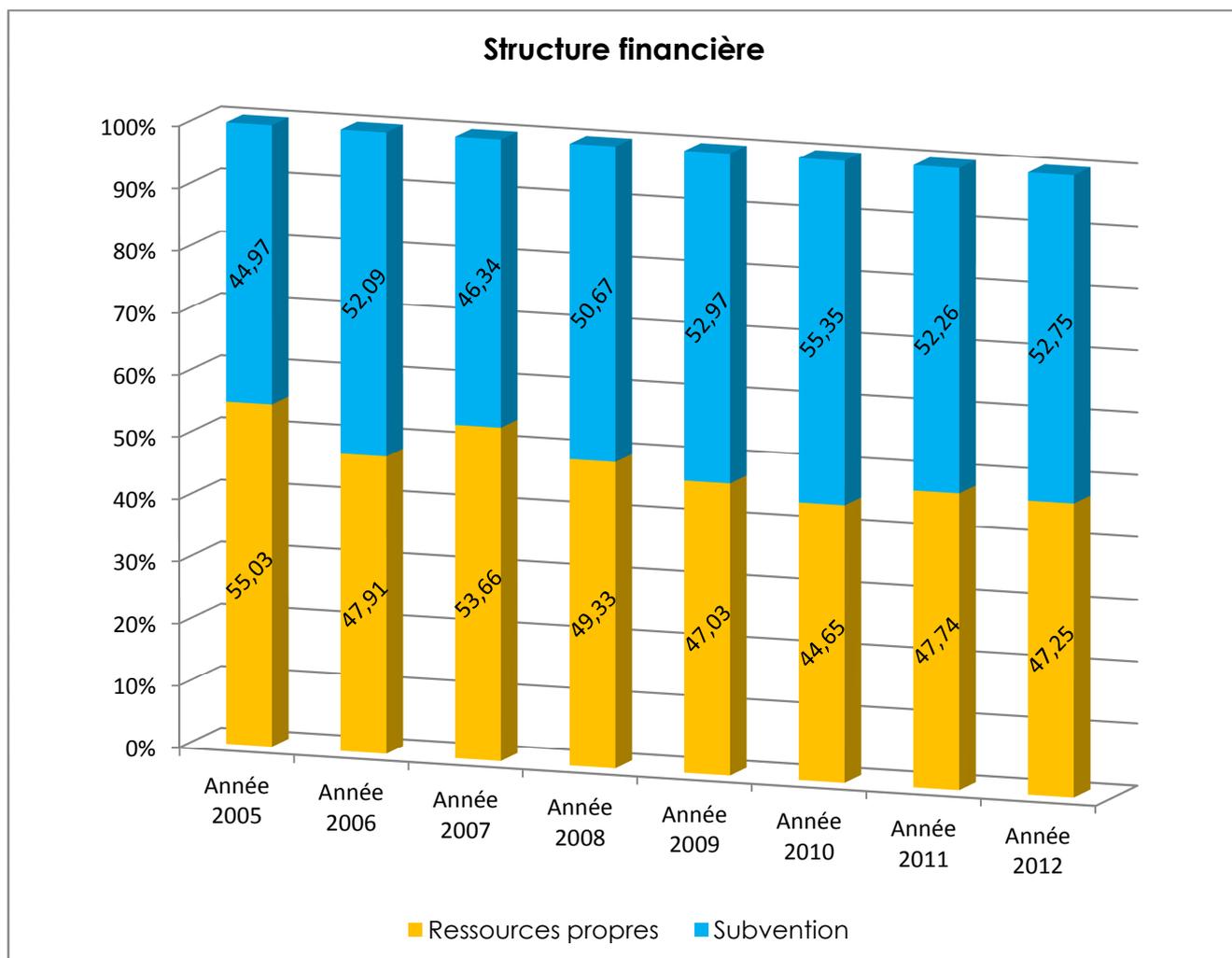
Années	Montant des produits de cessions	Evolution en %	Taux de performance
2002	220 783,96	-	+ 3,08 %
2003	130 741,55	- 40,78	+ 2,10 %
2004	150 676,25	+ 15,25	+ 1,84 %
2005	158 287,79	+ 5,05	+ 1,87 %
2006	156 296,74	- 1,26	+ 2,65 %
2007	207 826,33	+ 32,97	+ 3,81 %
2008	163 740,86	- 21,21	+ 4,13 %
2009	34 752,83	- 78,78	+ 0,78 %
2010	16 556,28	-52,36	+ 0,36 %
2011	41 476,50	+150,52	+ 0,81 %
2012	14 482,42	-65,08	+ 0,26 %

La baisse de 65,08 % s'explique principalement par une diminution de la trésorerie de la caisse de retraites, impactée par la baisse des taux d'intérêt des SICAV sur toute l'année 2012.

126 - STRUCTURE FINANCIERE

L'évolution des parts des ressources propres de la Caisse de retraites et leur incidence corrélative sur la subvention de l'Etat :

Années	Ressources propres	Subvention
2005	55,03 %	44,97 %
2006	47,91 %	52,09 %
2007	53,66 %	46,34 %
2008	49,33 %	50,67 %
2009	47,03 %	52,97 %
2010	44,65 %	55,35 %
2011	47,74 %	52,26 %
2012	47,25 %	52,75 %



127 - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU REGIME

127-1 Effectif des pensionnés au 31 décembre 2012

Les variations par type de pension

	2011	2012	Evolution en %
Droits directs	1373	1 371	- 0,15
ancienneté	914	924	
ancienneté (- 10 / 15 ans)	294	282	
invalidité de + de 60 ans	71	75	
invalidité	93	89	
coordination	1	1	
Droits dérivés	343	341	- 0,58
réversion	332	334	
orphelins	11	7	
Total des bénéficiaires	1 716	1 712	
Avantages complémentaires	282	274	-2,84
majorations enfants	280	272	
fonds de solidarité vieillesse	2	2	
fonds de solidarité invalidité	-	-	
TOTAL	1 998	1 986	-0,60

L'évolution des effectifs de retraités constatée en 2012 résulte des mouvements de pensions suivants :

	Pensions nouvelles	Pensions éteintes	Pensions suspendues	Changement de catégorie	Variation
ancienneté	45	35			+ 10
ancienneté (-10 /15 ans)	-	12			- 12
invalidité + 60 ans	-	4		+ 8	+ 4
invalidité	5	1		- 8	- 4
coordination	-				0
réversion	21	19			+ 2
orphelins	1	5			- 4
TOTAL	72	76	-	0	- 4

127-2 Effectif de cotisants au 31 décembre 2012.

L'affiliation au régime spécial de l'Opéra a été maintenue, depuis le 1er mai 1990, pour les personnels du T.N.O.P. restés en service à la Salle Favart. Les cotisations sont versées par l'Opéra-Comique dans les mêmes conditions que pour les personnels de l'Opéra de Paris. Leur effectif est cependant en constante diminution.

Effectif		2011	2012	Evolution en %
Opéra national de Paris	CDI	1547	1544	0,19
	CDD	375	274	29,63
Total ONP		1922	1818	5,40
Opéra-Comique	CDI	6	5	16,67
TOTAL		1928	1823	5,45

127-3 Rapport démographique du régime

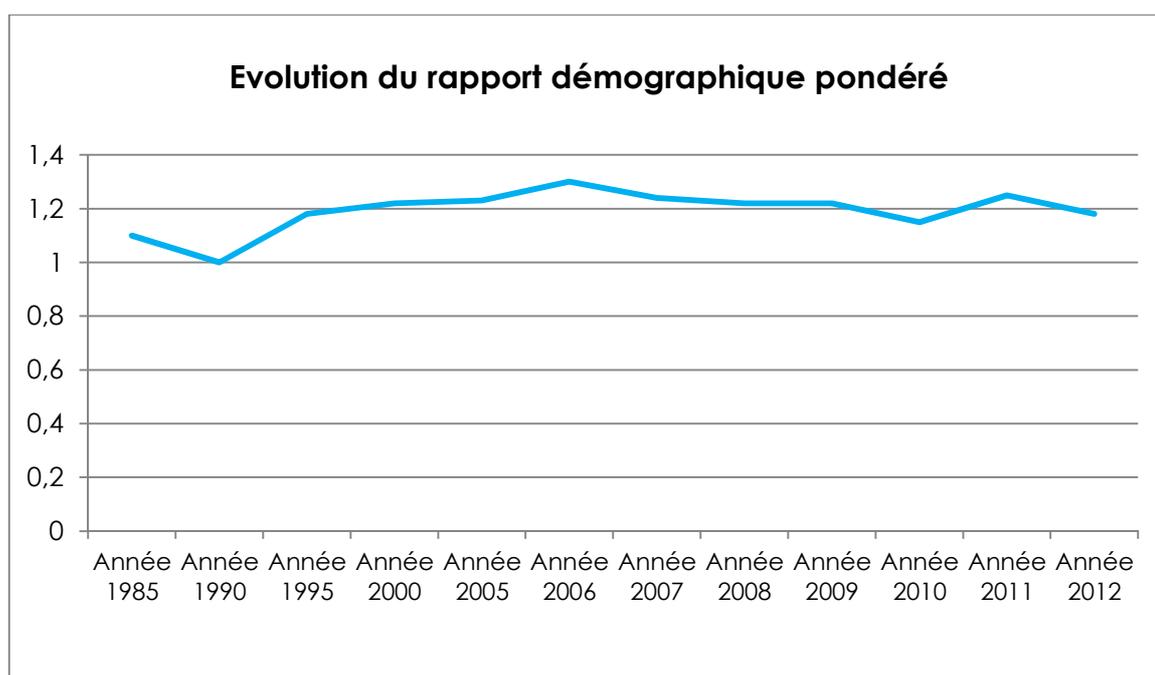
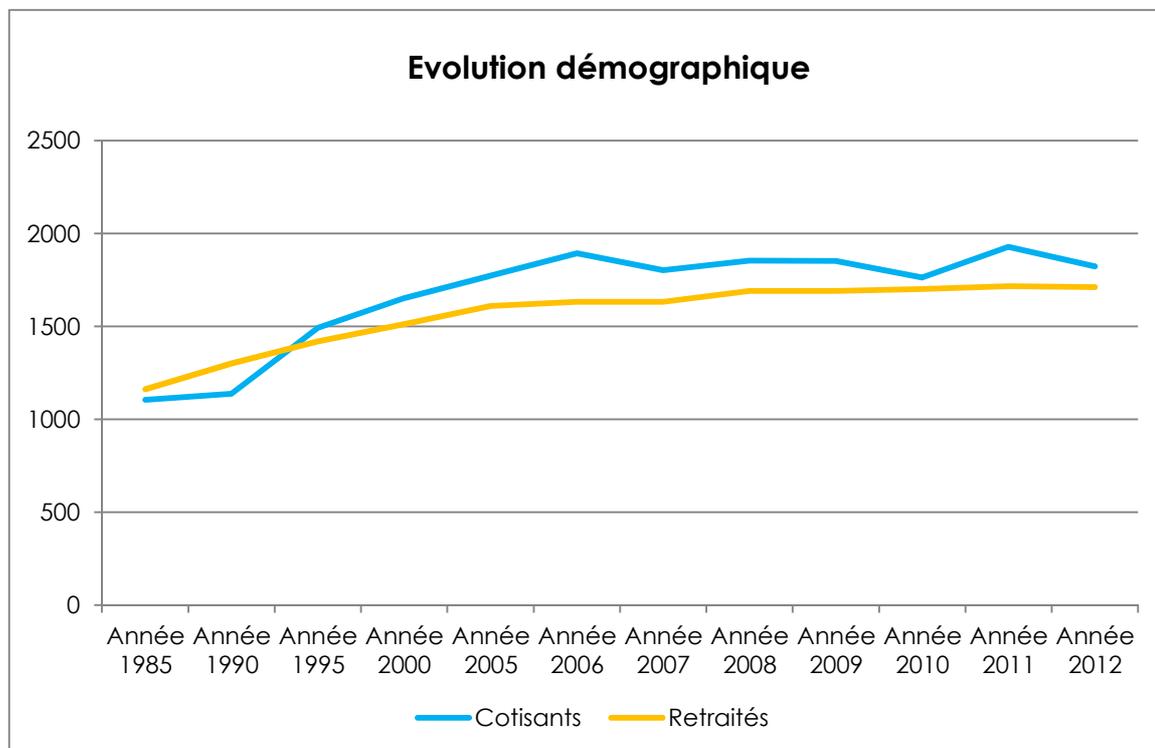
Le rapport démographique est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé.

Le rapport démographique pondéré est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé pondéré par le taux de réversion, soit 50 %.

Années	Cotisants	Retraités			Rapport démographique	Rapport démographique pondéré
		droit direct	droit dérivé	total		
2005	1774	1262	348	1610	1,10	1,23
2006	1893	1272	361	1633	1,16	1,30
2007	1803	1282	350	1632	1,10	1,24
2008	1854	1339	352	1691	1,10	1,22
2009	1852	1344	347	1691	1,10	1,22
2010	1764	1359	343	1702	1,04	1,15
2011	1928	1373	343	1716	1,12	1,25
2012	1823	1371	341	1712	1,06	1,18

Depuis 1995, l'affiliation au régime spécial des personnels artistiques engagés sous contrats à durée déterminée (CDD) à l'Opéra est devenue obligatoire.

Le rapport démographique est ainsi devenu plus favorable. Depuis cette date, il se maintient aux environs de 1,10.



13 - PRECOMPTES SUR PENSIONS

131 - LES TAUX

La Caisse de retraites effectue des précomptes sur les arrérages bruts de pensions.

131-1 La cotisation d'assurance maladie pour les pensionnés résidant à l'étranger

Cette cotisation, de 3,20 % (inchangée depuis 2005), concerne tous pensionnés français résidant fiscalement hors du territoire national ainsi que tous les retraités de nationalité étrangère qui, de plus, justifient d'au moins 15 ans d'activité en France.

Elle ne concerne en revanche ni Monaco ni le Québec.

Les retraités de nationalité étrangère, qui ne justifient pas des 15 ans précités, ne sont pas assujettis et de ce fait ne bénéficient pas d'une couverture maladie.

Les ressortissants de la CEE (français compris) qui bénéficient d'une couverture maladie dans un des pays de la CEE où ils résident ne sont pas assujettis à cette cotisation.

131-2 La contribution sociale généralisée (CSG) depuis 1991

Deux taux sont définis en fonction de la situation fiscale des intéressés. Les retraités imposables sur le revenu sont assujettis au taux de droit commun. Les retraités non imposables sont soit exonérés, soit assujettis à un taux réduit, en fonction d'un revenu fiscal de référence. Sont assimilés à ces derniers, les retraités dont la cotisation d'impôt est inférieure au seuil de recouvrement. Cette contribution, versée à l'URSSAF de Paris, est affectée au FSV.

131-3 La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) depuis 1996

Cette contribution, versée à l'URSSAF de Paris, est affectée à la CADES.

Assurance maladie pour les pensionnés résidant fiscalement à l'étranger		CSG		CRDS	
Date d'effet	Taux	Date d'effet	Taux	Date d'effet	Taux
01.01.2005	3,20 %	01.02.1991	1,10 %	01.02.1996	0,50 %
		01.07.1993	2,40 %		
		01.07.1997	3,40 %		
		01.01.1998	6,20 %		
		01.01.2005	6,60 %		

132 - LES MONTANTS

132-1 Les montants des prélèvements sur les retraites.

Années	Cotisations d'assurance maladie	CSG	CRDS	Total	Prélèvements / Dépenses de pensions en %
2001	4 394	989 043	80 575	1 074 012	6,24
2002	5 001	1 020 746	83 328	1 109 075	6,22
2003	5 544	1 048 676	85 571	1 139 791	6,23
2004	5 670	1 081 957	88 577	1 176 204	6,24
2005	6 482	1 177 238	90 947	1 274 667	6,55
2006	6 669	1 195 369	92 604	1 294 642	6,52
2007	6 534	1 230 261	95 106	1 331 901	6,58
2008	8 532	1 278 714	99 259	1 386 505	6,54
2009	8 996	1 287 405	100 965	1 397 366	6,44
2010	9 087	1 309 401	102 919	1 421 407	6,44
2011	8 713	1 346 389	105 382	1 460 484	6,38
2012	9 010	1 386 782	109 101	1 504 893	6,42

132-2 Répartition des pensionnés par catégorie de précomptes

CSG à taux plein : 6,60 %	1 329	1 503
CSG à taux réduit : 3,80 %	174	
CRDS : 0,50 %		1 503
Exonérés de CSG et de CRDS		152
Assurance maladie : 3,20 %		22
Exonérés de la cotisation maladie		35

2- GESTION ADMINISTRATIVE

		2011	2012	évolution %	structure	
					2011	2012
60	Achats					
6061	EDF-GDF	1 204,48	725,76	-39,74		
6064	Fournitures	8 951,79	9 875,12	10,31		
		10 156,27	10 600,88	4,38	0,04	0,04
61	Services extérieurs					
6132	Loyer des locaux	67 156,55	70 812,38	5,44		
6135	Location machines	9 106,07	9 242,10	1,49		
614	Charges locatives	4 566,79	6 269,00	37,27		
615	Entretien et réparations	6 776,15	1 349,75	-80,08		
616	Assurances	2 041,00	1 225,77	-39,94		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	-		
618	Documentation et colloques	1 655,17	1 222,47	-26,14		
		91 301,73	90 121,47	-1,29	0,39	0,37
62	Autres services extérieurs					
6226	Honoraires avocats	5 869,24	10 744,00	83,06		
622610	H. reconnaissance invalidité	1 069,15	1 808,28	69,13		
622620	Indemnité déplacement médecin	0,00	0,00	-		
622630	Honoraires commissaire aux comptes	3 157,44	3 229,20	2,27		
622800	Honoraires informaticien	30 354,48	80 323,36	164,62		
622882	Rénovation des locaux		1 339,51			
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	-		
623	Publicité, publications, relations publiques	702,06	322,92	-54,00		
6238	Dons et libéralités	50,00	200,00	300,00		
624	Transports administratifs	0,00	0,00	-		
625	Frais déplacements, missions, réception	899,95	607,03	-32,55		
6261	Frais postaux et télécommunications	7 975,43	7 330,50	-8,09		
6262	Frais liaisons IP	490,99	500,11	1,86		
627	Services bancaires et assimilés	1 626,57	1 479,02	-9,07		
6282	Assistance informatique	9 580,67	9 392,31	-1,97		
6283	Frais formation professionnelle	6 838,43	6 266,96	-8,36		
6286	Nettoyage des locaux	4 361,52	4 289,92	-1,64		
6288	Autres services rendus	0,00	516,67	-		
		72 975,93	128 349,79	75,88	0,31	0,53
	sous-total dépenses de fonctionnement	174 433,93	229 072,14	31,32		
63	Impôts					
6311	Taxe sur les salaires	24 772,39	26 188,37	5,72		
6351	Impôts locaux	4 617,75	4 569,04	-1,05		
	sous-total	29 390,14	30 757,41	4,65	0,12	0,13
64	Charges de personnel					
6411	Salaires	224 449,16	278 705,70	24,17		
64141	Indemnité de responsabilité	5 379,96	5 379,96	0,00		
64142	Indemnités de transport	2 058,96	2 243,71	8,97		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	102 445,20	122 812,88	19,88		
6477	Participation titres restaurant	5 743,99	5 588,80	-2,70		
	sous-total	340 077,27	414 731,05	21,95	1,44	1,71
6811	Dotation aux amortissements	21 495,96	18 927,75	-11,95	0,09	0,08
	TOTAL GENERAL	565 397,30	693 488,35	22,66	2,40	2,86
	Comparées au total des dépenses	23 588 711,44	24 267 710,04			

21- DEPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion augmentent de **2,86 %** en 2012. Passant de 565 397 € à **693 488 €**. Toutefois, leur part dans les charges globales de la Caisse de retraites reste quasi stable : **2,86 %** en 2012 contre 2,40 % en 2011.

Elles se décomposent de la façon suivante :

211 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Celles-ci s'élèvent à **414 731,05 €** en 2012 contre 340 077,27 en 2011 soit **+ 21,95 %**. Cette augmentation relativement conséquente est strictement conjoncturelle et liée au changement de directeur à la tête de la Caisse de retraites.

212 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Celles-ci s'élèvent à **229 072,14 €** en 2012 contre 174 433,93 € en 2011 soit **+ 31,32 %**. Ce pourcentage d'augmentation conséquent, ne résulte pas de revalorisations importantes des tarifs qui évoluent en fonction des tarifs nationaux mais des recours de plus en plus fréquents et donc coûteux à deux types de services de prestataires extérieurs à la Caisse de retraites:

- avocat (contentieux relatif à la demande d'annulation pour excès de pouvoir du décret du 10 août 2011 relatif à l'âge d'ouverture du droit à retraite) : **10 744 €** en 2012 contre 5 869 € en 2011 soit **+ 83,06 %**
- informaticien : **80 323 €** en 2012 contre 30 354 € en 2011 soit **+ 164,62 %**

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement de :

- a) charges liées aux locaux et matériels** (loyer, entretien, réparation, assurances, location de matériels),
- b) honoraires** d'avocat, des médecins conseils pour la reconnaissance de l'invalidité,
- c) frais bancaires** : Suite à des modifications bancaires, la Caisse des dépôts et consignations a instauré, depuis avril 2011, des frais de tenue de compte et de transfert de fonds.
- d) dépenses de fournitures, documentation, frais postaux, frais de télécommunications, déplacements et réceptions**
- e) dépenses informatiques** (études, conception de logiciels, assistance informatique)

213 AUTRES DEPENSES DE GESTION

- a) **La taxe sur les salaires**, qui représente environ **11 %** de la masse salariale, est passée de 24 772,39 € en 2011 à **26 188,37 €** en 2012.
- b) **Les impôts locaux** ont diminué de **1,05%** et ont ainsi été ramenés de 4 617,75 € en 2011 à **4 569,04 €** en 2012
- c) **Le montant des amortissements** diminue du fait de l'arrivée de certains matériels en fin d'amortissement, l'acquisition de mobiliers et la réalisation de travaux (parquet notamment) amortis sur une longue période. Le montant passe ainsi de 21 495,96 € à **18 927,75 €** en 2012.

22 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

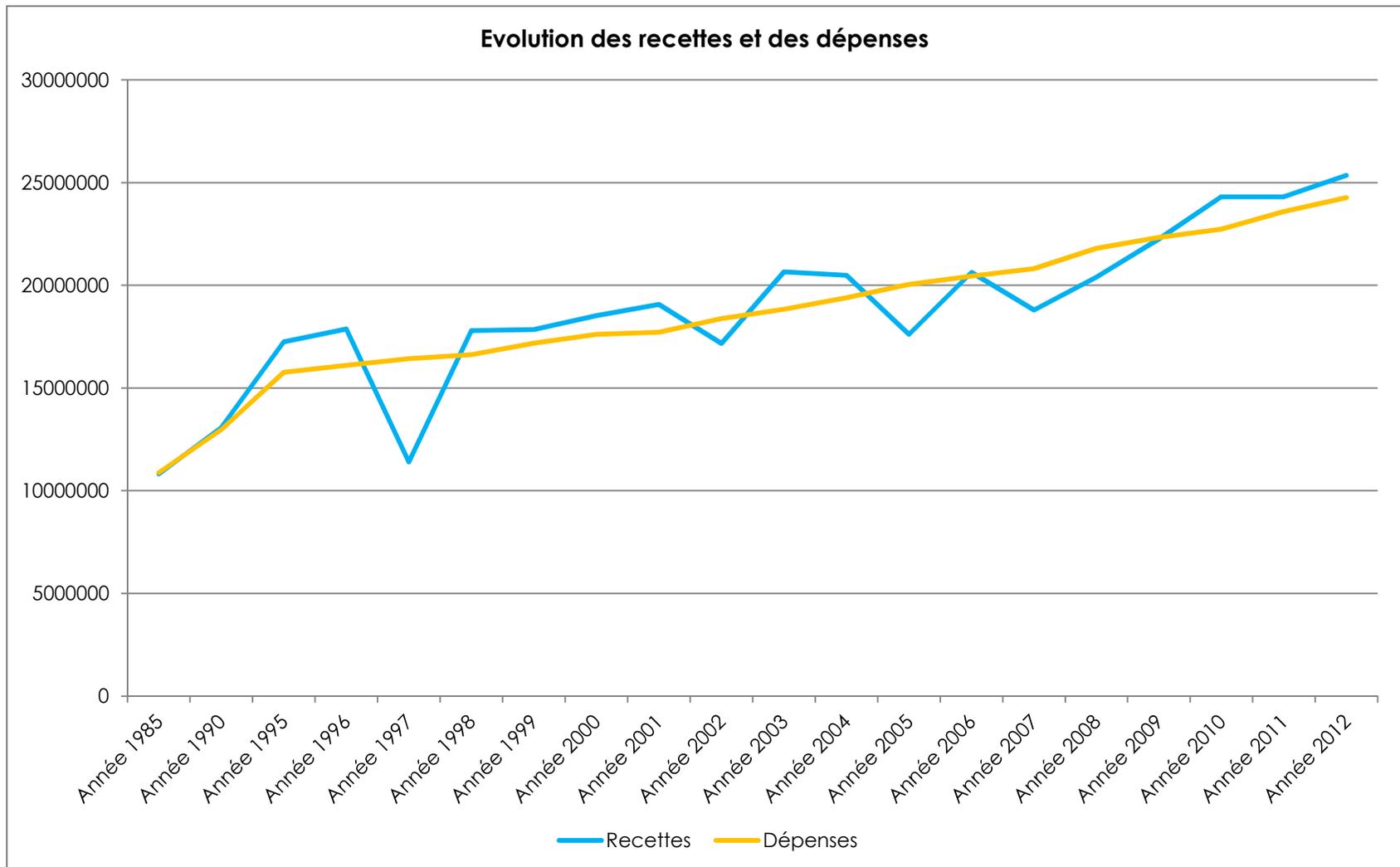
Elles se sont élevées à **28 919,73 €** soit une dépense raisonnable.

23 - DEPENSES LIEES AU SYSTEME D'INFORMATION

Le développement de la gestion des systèmes et des relations entre organismes de sécurité sociale répond aux nouvelles obligations qui leur sont imposées par le législateur, soit pour permettre l'octroi de nouveaux droits, soit pour améliorer les contrôles des prestations.

% des dépenses du système d'information dans les dépenses de gestion

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
3,50	4,47	2,68	9,01	8,18	11,02	11,23	104,13



3 – PRESENTATION DU BILAN

31 - BILAN

ACTIF(en €)	Exercice 2012			Exercice 2011
	Brut	Amortissement et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	123 164,40	90 004,14	33 160,26	42 756,34
Diverses autres immobilisations incorporelles*(201, 203, 206, 208, 232, 237)				
- Immobilisations corporelles				
Terrains (211)				
Agencements, aménagements de terrains(212)				
Constructions (213)				
Diverses autres immobilisations corporelles (214, 218)	74 605,46	45 277,05	29 328,41	9 767,91
Installations techniques, matériel et outillage industriels (215)				
Immobilisations corporelles reçues en affectation (22)				
Immobilisations corporelles en cours (231)				
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)				
Immobilisations corporelles mises à disposition (24)				
- Immobilisations financières				
Titres de participation et parts (261)				
Créances entre organismes de sécurité sociale (265)				
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)				
Titres immobilisés (271, 272, 273)				
Prêts (274)				
Dépôts et cautionnements versés (275)				
Autres créances immobilisées (276)				
Contributions exceptionnelles (277)				
Total actif immobilisé	197 769,86	135 281,19	62 488,67	52 524,25
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en-cours (3)				
- Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409)	895,31		895,31	1 396,61
- Créances d'exploitation				
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	1 212 323,77		1 212 323,77	1 371 624,14
Personnel et comptes rattachés (42x)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43x)	6 434,92		6 434,92	2 273,22
Entités publiques (44x)				
Organismes et autres régimes de sécurité sociale ** (45x)	474,63		474,63	
Débiteurs divers (46x)	27 477,64		27 477,64	31 739,66
- Comptes transitoires ou d'attente (47x)				
- Charges constatées d'avance (486)				
- Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement (50)	4 831 890,90		4 831 890,90	3 398 554,14
Banques, établissements financiers et assimilés (51)	231 980,87		231 980,87	388 237,55
Autres trésoreries (52, 53, 54)				
Total actif circulant	6 311 478,04		6 311 478,04	5 193 825,32
TOTAL ACTIF (I)	6 509 247,90		6 373 966,71	5 246 349,57

* dont immobilisations incorporelles en cours et avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

**dont compte courant ACOSS (régime général seulement)

PASSIF(en €)	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2012	2011	2012	2011
	avant affectation	avant affectation	après affectation	après affectation
CAPITAUX PROPRES				
- Dotations, apports (102)				
- Biens remis en plein propriété aux organismes (103)				
- Ecart de réévaluation (105)				
- Réserves (combinées) (106)	4 294 838,34	2 717 566,53	5 018 691,08	4 294 838,34
Régimes de base (ou branches)				
Régimes complémentaires (ou branches)				
Autres				
- Report à nouveau (combiné) (solde créditeur ou débiteur) (11)	723 852,74	1 577 271,81		
Régimes de base (ou branche)				
Régimes complémentaires (ou branches)				
Autres				
- Résultat de l'exercice (combiné) (excédent ou déficit) (12)	1 084 430,19		1 084 430,19	
Régimes de base (ou branche)				
Régimes complémentaires (ou branches)				
Autres				
- Subventions d'investissement (13)				
- Provisions réglementées (14)				
Total capitaux propres	6 103 121,27	4 294 838,34	6 103 121,27	4 294 838,34
PROVISIONS (15)				
- Provisions pour risques (gestion courante) (151)				
- Provisions pour risques (gestion technique) (152)	621,99	621,99	621,99	621,99
- Provisions pour impôts (155)				
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)				
- Autres provisions pour charges (158)				
Total provisions pour risques	621,99	621,99	621,99	621,99
DETTES FINANCIERES				
- Emprunts auprès des établissements de crédit * (164, 519)				
- Dépôts et cautionnements reçus (165)				
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)				
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)				
- Dettes rattachés à des participations (171, 174, 178)				
- Dettes entre organismes de sécurité sociale * (175)				
Total dettes financières				
AUTRES DETTES				
- Cotisants et clients créditeurs (419)				
Cotisants créditeurs (4192 à 4195)				
Clients créditeurs** (4191,4196 à 4198)				
- Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	10 185,66	8 771,57	10 185,66	8 771,57
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 405, 4084)	5 378,24		5 378,24	
- Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406), (4086)	35 404,85	9 962,44	35 404,85	9 962,44
- Prestataires : versements à des tiers (407,4087)	834,24	850,70	834,24	850,70
- Personnel et comptes rattachés (42x)	26 828,68	24 253,92	26 828,68	24 253,92
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43x)	50 459,38	42 981,55	50 459,38	42 981,55
- Entités publiques (44x)	6 749,30	6 395,93	6 749,30	6 395,93
- Organismes et autres régimes de sécurité sociale*** (45)	126 032,12	124 091,98	126 032,12	124 091,98
- Crédoeurs divers (46x)	8 350,98	9 728,42	8 350,98	9 728,42
- Comptes transitoires ou d'attente (47x)				
- Produits constatés d'avance (487)				
Total autres dettes	270 223,45	227 036,51	270 223,45	227 036,51
TOTAL PASSIF (II)	6 373 966,71	4 522 496,84	6 373 966,71	4 522 496,84

* dont concours bancaires courants,

** dont avances et acomptes reçus sur commandes

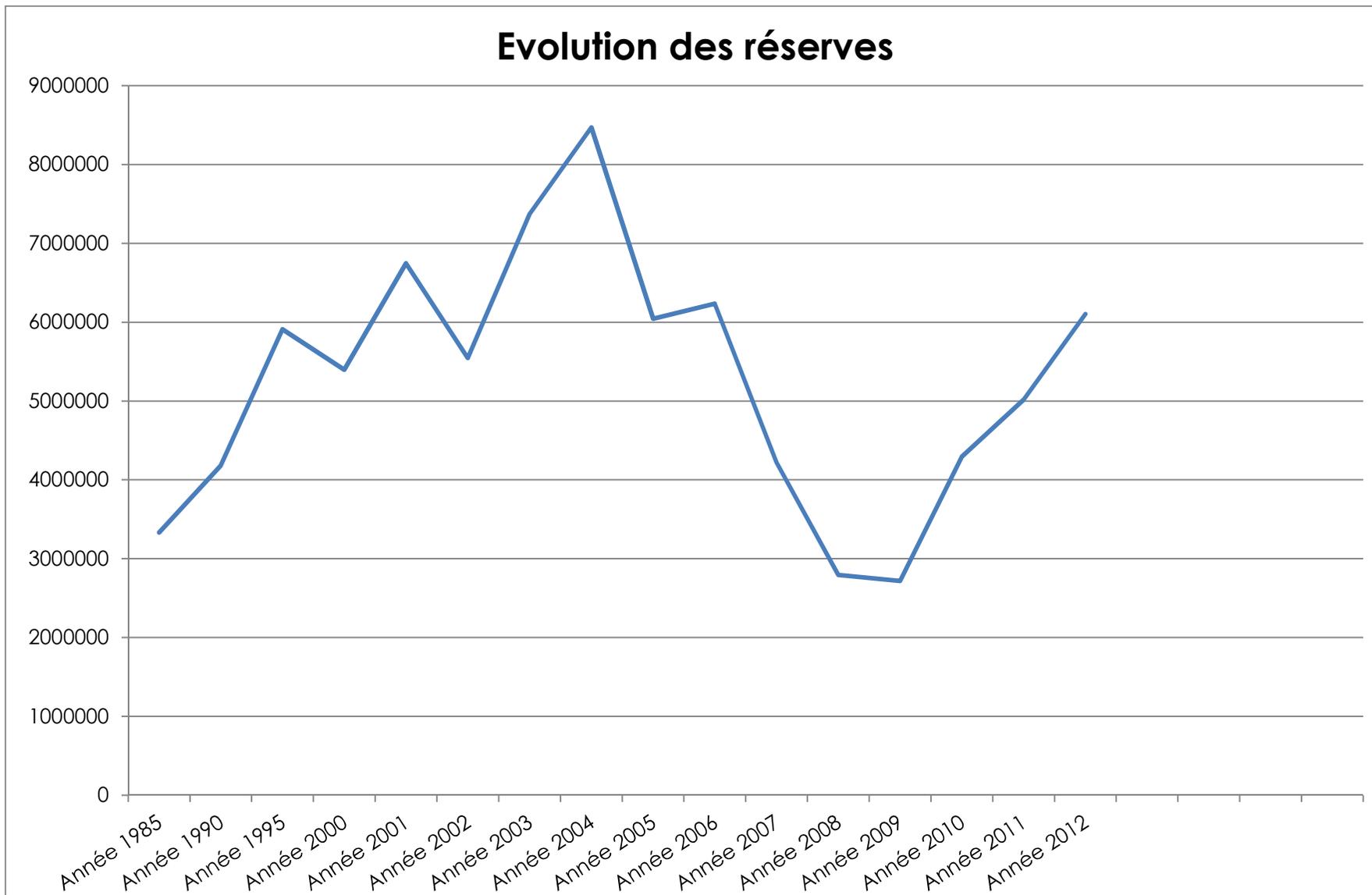
*** dont compte courant ACROSS (régime général seulement)

32 - DETAIL DES RESERVES

Années	Montant en euros
Total des réserves au 31.12.2001	6 748 419,60
Résultat fin 2002	- 1 203 114,09
Total des réserves au 31 décembre 2002	5 545 305,51
Résultat fin 2003	1 828 509,16
Total des réserves au 31 décembre 2003	7 373 814,67
Résultat fin 2004	1 097 323,68
Total des réserves au 31 décembre 2004	8 471 138,35
Résultat fin 2005	- 2 428 798,03
Total des réserves au 31 décembre 2005	6 042 340,32
Résultat fin 2006	191 349,29
Total des réserves au 31 décembre 2006	6 233 689,61
Résultat fin 2007	- 2 010 935,79
Total des réserves au 31 décembre 2007	4 222 753,82
Régularisation congés payés (commission de gestion du 20 juin 2008)	- 34 810,61
Résultat fin 2008	- 1 392 514,87
Total des réserves au 31 décembre 2008	2 795 428,34
Résultat fin 2009	- 77 861,81
Total des réserves au 31 décembre 2009	2 717 566,53
Résultat fin 2010	1 577 271,81
Total des réserves au 31 décembre 2010	4 294 838,34
Résultat fin 2011	723 852,74
Total des réserves au 31 décembre 2011	5 018 691,08
Résultat fin 2012	1 084 430,19
Total des réserves au 31 décembre 2012	6 103 121,27

La différence entre d'une part, le montant des réserves après affectation du résultat (6 103 121,27 €) et d'autre part le montant des immobilisations (62 488,67 €), **donne le montant du fonds de roulement disponible qui s'élève à 6 040 632,60 €.**

Les réserves représentent **25,76 %** des charges de pensions, soit trois mois de prestations.



4 - INFORMATIONS ANNEXES

41 - COMPOSITION DES INSTANCES DELIBERANTES

411 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration depuis les élections du 2 décembre 2010

Membres nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de la culture, de la sécurité sociale et du budget Durée du mandat : 3 ans	Président	M. Patrick FRYDMAN
	Vice-Président	M. Jean-Philippe THIELLAY
Membres de droit	Directeur de la musique ou son représentant	M. Dominique PONSARD
	Directeur de l'Opéra national de Paris ou son représentant	M. Nicolas JOEL
Membres élus par les membres du personnel inscrits à la Caisse Durée du mandat : 3 ans	Artistes lyriques et services de scène	M. François SAUVAGEOT M. Jean-Henri THIMONIER
	Artistes chorégraphiques	M. Eric MONIN Mme Amélie LAMOUREUX
	Artistes de l'orchestre	M. Christophe GRINDEL Mme Elisabeth PALLAS-NADAL
	Artistes des chœurs	Mme Svetlana KURTZ M. Olivier BERG
	Machinistes, électriciens, accessoiristes, chauffeurs et pompiers	M. Jean-Michel HURE M. José AMARO
	Services de l'administration, contrôle, habillement et autres services	Mme Anne-Marie LEGRAND
Membres représentant les retraités		M. Philippe GERBET M. Jean-Claude REMINIAC
Membres consultatifs	Directeur du budget ou son représentant	M. Cizia CERT
	Directeur de la sécurité sociale ou son représentant	Mme Marine PARDESSUS
	Chef de la Mission de contrôle général économique et financier ou son représentant	M. Gérard SARRACANIE
	Directeur général de la CDC ou son représentant	M. Antoine GOSSET-GRAINVILLE

412 - COMMISSION D'INVALIDITE

Le Président	M. Patrick FRYDMAN , Président du Conseil d'administration ou son représentant
Un représentant de l'Opéra national de Paris	M. Dominique LEGRAND , Directeur des ressources humaines de l'Opéra national de Paris ou son représentant
Un représentant élu du personnel de l'Opéra national de Paris	Le délégué titulaire ou son suppléant appartenant à la même catégorie professionnelle que l'assuré
Un représentant de l'Etat	Le représentant du ministère chargé de la culture

413 - COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Le Président	M. Patrick FRYDMAN , Président du Conseil d'administration ou son représentant
Deux représentants élus du personnel	Le délégué titulaire ou son suppléant appartenant à la même catégorie professionnelle que l'assuré
	Un représentant désigné : M. Christophe GRINDEL , titulaire M. José AMARO , suppléant
Un représentant de l'Opéra national de Paris	Directeur de l'Opéra national de Paris ou son représentant
Un représentant de l'Etat, membre du Conseil d'administration	Le représentant du ministère chargé de la culture

414 - COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

Le directeur et l'agent comptable participent aux délibérations de la Commission avec voix consultative.

	Titulaires	Suppléants
Le Président du Conseil d'administration	M. Patrick FRYDMAN	M. Jean-Philippe THIELLAY
Un représentant des autorités de tutelle	M. Cizia CERT	Mme Marine PARDESSUS
Un représentant de l'Opéra national de Paris	M. Dominique LEGRAND	
Un représentant des délégués	Mme Svetlana KURTZ	M. Eric MONIN

42 - BAREMES DE L'ACTION SOCIALE 2012

CATEGORIES D'AIDES	SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES MENSUELLES		MONTANT MAXIMUM DES AIDES
	PERSONNE SEULE	COUPLE	
aide exceptionnelle	2477	3713	680
allocation chauffage	2477	3713	470
allocation de garde à domicile	2477	3713	1500
aide à l'amélioration de l'habitat	2477	3713	680*
aide à la formation	2477	3713	2000
abonnement mensuel de télé-assistance	2477	3713	40
aide mensuelle aux conjoints survivants			
1ère année de veuvage	2477	3713	250
par enfant à charge: 2ème année de veuvage	2477	3713	170
3ème année de veuvage	2477	3713	170
aide annuelle aux orphelins:			
scolarité jusqu'à 16 ans	2477	3713	500
scolarité de 16 à 21 ans	2477	3713	600
vacances jusqu'à 18 ans	2477	3713	500
allocation obsèques	2477	3713	650
gratifications:			
noces d'or, de diamant	2477	3713	150
100ème anniversaire			300
aide-ménagère à domicile	barème sécurité sociale		indice tarifaire CNAV
aide aux vacances			350

Barème des ressources de la sécurité sociale 2012

AIDE MENAGERE A DOMICILE—AIDE AUX VACANCES

Ressources mensuelles			Pourcentage du taux horaire
Personne seule	Couple	Tranche	
du plafond d'aide sociale jusqu'à 865 €	du plafond d'aide sociale jusqu'à 1 498 €	1	100 %
de 866 € à 1 146 €	de 1 499 € à 1 842 €	2	75 %
de 1 147 € à 1 336 €	de 1 843 € à 2 041 €	3	50 %
de 1 337 € à 1 528 €	de 2 042 € à 2 293 €	4	25 %
au-delà de 1 528 €	au-delà de 2 293 €	5	10 %